



Kinshasa, le 05 AOUT 2024

Le Directeur Général

COMMUNIQUE OFFICIEL

N°01/DGRK/DGE/MMM/ *DM* /LSN/2024

La Direction Générale des Recettes de Kinshasa, DGRK en sigle, rappelle les contribuables, personnes physiques et morales, assujettis à la **Retenue sur Loyers** que l'échéance pour s'acquitter de leurs obligations fiscales du mois de **juillet 2024** est fixée au plus tard **lundi 12 août 2024**.

Dépassé ce délai, les retardataires s'exposeront au paiement des amendes conformément aux dispositions légales et réglementaires en la matière.

NB : Celui qui paie mal, paie deux fois.

Fait à Kinshasa, le 05 AOUT 2024

MUSAKA MAYELENKAY Michée

Directeur Général